

Convention d'intervention psychosociale

Article 1 : Il a été convenu ce qui suit :

Entre : **Le centre régional du Conservatoire national des arts et métiers (Cnam) de La Réunion**

Siège social et adresse postale : 18, rue Claude Chappe ZAC 2000 – BP 274 – 97824 LE
PORT CEDEX

Représenté par Madame Eva MICCONI, Directrice,

Avec :

.....

.....

Représentée par, Directeur

Et avec :

.....

.....

Elève en Psychologie du Travail sous statut de la formation professionnelle continue

Article 2 : L'intervention psychosociale aura lieu entre le

.....

Article 3 : L'intervention psychosociale a pour objectifs :

- pour l'auditeur/l'auditrice intervenant : d'assurer l'application pratique de l'enseignement reçu dans un objectif de professionnalisation.
- pour l'entreprise : l'analyse, le diagnostic et la préconisation de solutions par rapport à une problématique identifiée par la direction de l'entreprise et l'auditeur/l'auditrice intervenant

Article 4 : Le programme de l'intervention est établi d'un commun accord entre le représentant de l'entreprise et l'auditeur/l'auditrice intervenant, en fonction d'une méthodologie adéquate par rapport à la problématique identifiée.

Article 5 : Le stagiaire doit avoir souscrit une assurance complémentaire couvrant les risques encourus pendant les trajets et à l'extérieur de l'établissement, et sa responsabilité civile.

Article 6 :demeure auditeur/auditrice sous statut de la formation professionnelle continue du Centre Régional du CNAM de la Réunion pendant la durée de l'intervention dans l'entreprise. En cas de prolongation de l'intervention, un accord pourra être établi selon des modalités définies entre le représentant de l'entreprise et l'auditeur/l'auditrice intervenant.

Article 7 : Durant l'intervention, s'impose une absolue discrétion concernant les renseignements et informations quelconques dont il/elle pourrait avoir connaissance.

Article 8 : Lorsqu'un travail productif est demandé à l'auditeur/l'auditrice intervenant en entreprise, une gratification peut-être envisagée. L'opportunité et le montant de cette gratification sont laissés à l'appréciation de l'entreprise. Pendant l'intervention, si l'auditeur/l'auditrice n'est pas rémunéré ou s'il/elle bénéficie d'une gratification d'un montant dans la limite de 30% du SMIC, il continue à bénéficier du régime de la sécurité sociale auquel il est immatriculé pour les assurances maladie et maternité, ainsi que, éventuellement pour les prestations familiales.

L'auditeur/l'auditrice sous statut de la formation professionnelle continue aura obligatoirement souscrit une assurance couvrant sa responsabilité civile auprès de l'organisme d'assurance de son choix; l'entreprise doit elle-même avoir souscrit une assurance responsabilité civile.

Article 9 : Les frais éventuels nécessités par l'intervention sont à la charge de l'entreprise.

Article 10 : Le représentant de l'entreprise pourra remettre à l'auditeur/l'auditrice sous statut de la formation professionnelle continue, un certificat indiquant la nature et la durée de l'intervention. Il pourra, d'autre part, faire connaître son appréciation pour le travail effectué. Il/elle pourra également demander l'appréciation du responsable de l'entreprise sur certains points particuliers qu'elle jugera nécessaires.

Article 11 : A l'issue de l'intervention, l'auditeur/l'auditrice intervenant est tenu de remettre un rapport. Ce rapport sera communiqué à la direction de l'entreprise qui pourra faire connaître ses éventuelles réserves et son avis quant à une diffusion possible.

Article 12 : Le représentant de l'entreprise peut faire part au Directeur du Centre Régional du CNAM de la Réunion de ses observations sur la présente :

Trois exemplaires de la présente convention, signés par les parties contractantes, seront répartis comme suit :

- un exemplaire au Centre Régional du CNAM de la Réunion
- un exemplaire à l'entreprise d'accueil
- un exemplaire à remettre à l'intéressé à l'issue de l'intervention avec les éventuelles observations de l'entreprise d'accueil.

Date : le

Le responsable
de l'organisme d'accueil

.....
(Nom, prénom)

(cachet et signature)

Date : le

La directrice
du Cnam Réunion

.....
Eva MICCONI

(cachet et signature)

Date : le

La.le stagiaire

.....
(Nom, prénom)

signature